



## Acheter des produits de santé sur Internet, mais à quel prix ?

**1<sup>er</sup> comparateur de prix de médicaments sur internet,  
Unooc.fr évolue et compare maintenant la parapharmacie**

Communiqué de presse, à Toulouse, le mercredi 12 juin 2013

Depuis le 21 décembre 2012, la vente en ligne de médicaments est autorisée<sup>(1)</sup>, plusieurs officines proposent ce service en ligne. Les prix sont libres et peuvent varier énormément. Nous constatons des différences de prix allant jusqu'à 103%<sup>(2)</sup>. Depuis mars 2013, Unooc.fr<sup>(3)</sup> référence et compare les pharmacies françaises certifiées qui vendent en ligne des médicaments en respectant la réglementation en vigueur. **En 3 mois le nombre de pharmacies proposant des médicaments en ligne a été multiplié par 4<sup>(4)</sup>**. Unooc.fr compare aujourd'hui plus de **11 000 références "médicament", "homéopathie" et "parapharmacie"<sup>(5)</sup>** grâce au soutien des pharmaciens.

**Unooc.fr** a pour objectifs :

- **de rassurer les internautes** en référençant uniquement les pharmacies françaises qui respectent la réglementation. [En savoir plus sur la démarche qualité Unooc.](#)
- **de faire gagner du temps aux internautes** en listant tous les médicaments vendus en ligne par ces pharmacies
- **de faire réaliser des économies aux internautes** en comparant les prix de ces médicaments tout en proposant un service de qualité entièrement **gratuit**.

Le marché de la santé numérique progresse à grands pas, **17% des français selon un sondage LH2 de mars 2013<sup>(6)</sup>** sont prêts à acheter leurs médicaments et autres produits de santé sur internet. Unooc.fr les accompagne pour qu'ils puissent effectuer leurs achats santé en toute sécurité.

**Unooc.fr**

Contact presse : Nicolas Michel

Tel : 06.72.13.40.94

Email : [webmaster@unooc.fr](mailto:webmaster@unooc.fr)

---

<sup>(1)</sup> Présentée le 19 décembre 2012 en Conseil des ministres, l'ordonnance relative à l'encadrement de la vente de médicaments sur internet a été publiée au Journal Officiel du 21 décembre 2012. Le 14 février 2013, le Conseil d'Etat agrandit le périmètre à plusieurs milliers de médicaments sans ordonnance.

<sup>(2)</sup> [Exemple Surbronc 100ml \(Code CIP = 3274063\) sur Unooc.fr avec les prix de deux pharmacies](#)

<sup>(3)</sup> [Exemple Nicopatch 7mg/24H x28 \(CIP = 3838011\) sur Unooc.fr avec les prix de quatre pharmacies](#)

<sup>(4)</sup> [Liste des pharmacies autorisées à vendre en ligne sur le site de l'ordre national des pharmaciens](#)

<sup>(5)</sup> Une [page médicament](#), une [page parapharmacie](#) et une [page médicament à base de plantes](#), toutes trois bien différenciées sur Unooc.fr

<sup>(6)</sup> [Ce sondage](#) a été opéré sur un échantillon de 968 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.